

# AU FIL DE THÈREVAL

« L'école qui fait grandir »

Sacha Fars

LE JOURNAL MUNICIPAL DE THÈREVAL



# ÉDITO

Difficile d'écrire un édit après une année de perturbations diverses et d'inquiétudes légitimes... ! La tête n'est pas à l'optimisme, alors que nous devons regarder l'avenir avec fierté, courage et ambition.

2023 aura été une année de bouleversements internationaux considérables avec la guerre entre la Russie et l'Ukraine et plus récemment entre Israël et le Hamas ! Nous sommes tous concernés par ces événements dramatiques.

Concernant la vie quotidienne de nos concitoyens, je peux témoigner de ces évolutions et des difficultés rencontrées par nombre d'entre eux. La révolte de nos agriculteurs ces derniers jours en est l'exemple concret, et je pense que bien au-delà du monde agricole, c'est notre société toute entière qui vit une crise sans précédent. Pourtant, il nous appartient de regarder l'avenir avec optimisme.

Plutôt que de commenter les fragilités de notre société, je préfère en ce début d'année 2024 remercier et saluer l'implication des personnels soignants qui partent tôt le matin apporter les soins et l'attention nécessaire aux plus fragiles.

Remercier leurs collègues dans les hôpitaux et les bénévoles des services de secours, toujours là quand il le faut à toute heure du jour et de la nuit, remercier également les citoyens engagés, mobilisés pour le bien commun.



Féliciter nos agents municipaux (mairie, écoles, cantines, médiathèque, services techniques, entretien des locaux) pour leur implication et leur travail quotidien au service de la population. Ces exemples montrent que la solidarité n'est pas un vain mot.

Sur le plan démocratique, cette année 2024 sera une année extrêmement importante avec une cinquantaine d'élections essentielles dans le monde, je pense aux élections européennes pour ce qui nous concerne et à l'élection présidentielle des Etats-Unis.

Elle sera également une année sportive avec les Jeux Olympiques et paralympiques en France ; elle sera enfin l'année du 80ème anniversaire du Débarquement.

Ce sera l'occasion pour la commune de Thèreal de lancer une opération «Mémoire(s)» à La Chapelle Enjurer et à Hébécrevon, deux communes particulièrement meurtries par les bombardements des 24 et 25 juillet 1944. Cet anniversaire permettra d'impliquer la jeunesse et de méditer les leçons de l'histoire afin qu'elles nous éclairent pour penser le monde de demain !

**“Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024, une année d'engagements faite de solidarités et de bienveillance.”**

Bonne année et bonne santé !  
Gilles Quinquenel, Maire de Thèreal

© Sébastien Didier

## SOMMAIRE

<b>Rétrospective 2023.....</b>	<b>P3</b>
<b>Vie municipale.....</b>	<b>P4</b>
<b>Nos écoles.....</b>	<b>P10</b>
<b>Les nouvelles de l'Agglo.....</b>	<b>P12</b>
<b>Eco-citoyenneté.....</b>	<b>P13</b>
<b>Page culture.....</b>	<b>P14</b>
<b>Les Associations.....</b>	<b>P16</b>
<b>Le coin des pros.....</b>	<b>P20</b>

## RÉDACTION

Directeur de la rédaction : Gilles Quinquenel  
Comité de rédaction : Commission culture et communication  
Impression : Le Révérend imprimeur

Commune de Thèreal - février 2024

Mairie de Thèreal, 13 rue Saint-Martin, 50180 Thèreal  
02.33.05.05.59

 [mairie@thereval.fr](mailto:mairie@thereval.fr)  
[www.thereval.fr](http://www.thereval.fr)

Photos couverture : © Sébastien Didier

# RÉTROSPECTIVE 2023



**Avril : les derniers travaux de reconstruction du groupe scolaire d'Hébérevon**



**Juillet : rassemblement citoyen contre les violences civiles**



**Août : Thèrevail a accueilli le traditionnel comice agricole du canton de Marigny**



**Septembre : les cours des écoles sont maintenant végétalisés et l'école maternelle de La Chapelle Enjuger a désormais un préau**



**Octobre : installation de wc publics rue des Magnolias**

## NOVEMBRE : LA TEMPÊTE CIARAN EST PASSÉE À THÈREVAL

La tempête Ciaran a frappé la France dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2023 et la commune de Thèrevail n'a pas été épargnée par les forts coups de vent... Les agents de la commune ont été mobilisés très tôt sur le terrain pour sécuriser les bâtiments publics et voiries dès le jeudi 2 novembre.

### Bilan

- » Abattage de 6 arbres (chênes et cerisiers) : travaux en interne et sous traitance
- » Elagage de mise en sécurité (Frênes/chênes) : travaux en interne et sous traitance
- » Broyage puis récupération des copeaux pour paillage des massifs communaux : travaux en interne
- » Voirie (inondation, dégagement, ...): travaux en interne
- » 12 bâtiments communaux impactés (couvertures principalement) : travaux en interne et sous traitance



**arbres couchés sur la stèle commémorative COBRA au lieu-dit «Les Fossettes»**



**valorisation des végétaux**



**tronçonnage et abattage d'arbres**



**court de tennis**



**couvertine, pôle santé**

# VIE MUNICIPALE

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Situation financière de la collectivité

Monsieur le Maire a fait part de la situation financière de la commune avec de nouvelles factures d'électricité arrivées en juillet faisant état d'une augmentation de 400% du prix du Kwh (9cts/€ le Kwh en janvier contre 36cts/€ HT en juillet.). Cet élément amène la collectivité à prendre des mesures de rigueur afin de dégager des marges au niveau du fonctionnement. Concernant les investissements, ceux-ci ont été quasiment intégralement réalisés sauf les travaux du futur cimetière. A noter que diverses subventions attendues ne sont pas versées intégralement (délais souvent liés à la réception des chantiers) et qu'il en est de même de la récupération de la TVA (les dépenses sont réalisées dans l'année mais les recettes arrivant souvent sur 2 ans).

De ce fait Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de ne pas engager les travaux du cimetière, tout en récupérant quelques espaces de concessions dans le cimetière existant.

**Il propose également que 2024 soit une année de pause en matière d'investissement.**

### Diagnostic de l'église d'Hébécrevon



© CIAUE de la Manche

#### Résultat de la consultation et choix de l'architecte

Monsieur le Maire fait part du résultat de la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église d'Hébécrevon et de l'analyse par le CAUE de la Manche. Deux offres ont été reçues. Après débat et notation des offres proposées, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir la candidature du Cabinet Lamare Pinon Architecture pour un coût de 17 424€ TTC et chargent Monsieur le Maire de signer les actes s'y afférents. Monsieur le Maire est chargé de solliciter des subventions auprès de divers organismes pour le financement de cette phase de diagnostic. La dépense de 17 424€ sera inscrite au Budget Primitif 2024.

### Budget Commune

#### Encaissement d'un chèque - EDF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un remboursement de la part d'EDF d'un montant de 2 297.57€ pour le site de l'espace culturel Le Triangle correspondant au 1<sup>er</sup> versement exceptionnel (30%) relatif aux modalités d'achat groupé du SDEM50. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à encaisser le chèque d'EDF d'un montant de 2 297.57€.

Monsieur le Maire précise qu'un virement a également été reçu par EDF courant novembre pour un montant de 21 484.38€ pour le site de la mairie.



### Ex-boulangerie de La Chapelle Enjuger

#### Cession des matériels

Il a été accepté unanimement par le conseil municipal, moyennant la somme de 800€, la vente des matériels de boulangerie, dont notamment une trancheuse à pain, deux échelles à pâtisserie, un batteur.

#### Vente du bâtiment

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la mise en vente de l'ancienne boulangerie et de sa partie habitation, un acquéreur, investisseur, a fait une proposition d'achat pour un montant net vendeur de 95 000 €. Cette proposition est en dessous du prix de vente. Cependant, malgré plusieurs visites, cette offre est la seule reçue à ce jour et l'acquéreur la justifie par le fait que :

- Le bâtiment présente un état général moyen,
- Des zones d'humidité importante à plusieurs endroits du bâtiment sont constatées,
- La toiture est dans un très mauvais état,
- Le réseau électrique est à refaire dans son intégralité,

#### Après avoir échangé, les conseillers municipaux ayant délibéré, décidé, à la majorité et 2 abstentions :

- De vendre l'ensemble immobilier anciennement à usage mixte de boulangerie et habitation, situé 1 rue de la Source, à la Chapelle Enjuger, cadastré section B 168, 169 et 181 au prix de 95 000 € net vendeur soit 100 000 €, honoraires d'agence inclus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les actes s'y afférents.

## Construction des maisons "Ages et vie"

### L'avant-projet

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire des 2 maisons « Ages & Vie » rue des magnolias, destinées à l'accueil de seize personnes âgées ou handicapées. Le permis de construire devrait être déposé en septembre 2023.

### Cession de la parcelle

La commune de Thèreval s'engage à :

- Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments «Ages & Vie»
- Faire figurer le bâtiment «Ages & Vie» dans tous les plans ou documents édités par la commune
- Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à «Ages & Vie» le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,
- Mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept «Ages & Vie» auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- Faire le lien entre «Ages & Vie Gestion» et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune de Thèreval.



Monsieur le Maire propose de donner l'accord sur la cession d'une partie des parcelles cadastrées AA 43 et 44 d'une superficie de 2 964 m<sup>2</sup> environ et d'autoriser le maire ou ses adjoints à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides.

Il a également été proposé d'inciter l'organisme «Ages et Vie» à réaliser des constructions avec de nouveaux matériaux innovants.

A l'unanimité des membres du conseil municipal, il est décidé

- D'autoriser la société «Ages & Vie Habitat» à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées AA 43 et 44,
- D'autoriser la cession d'une partie des parcelles cadastrées AA 43 et 44 à la société «Ages et Vie Habitat» pour le montant de 10€ net vendeur le m<sup>2</sup> et droits d'enregistrement,
- De mandater Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente.

**Il est précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.**

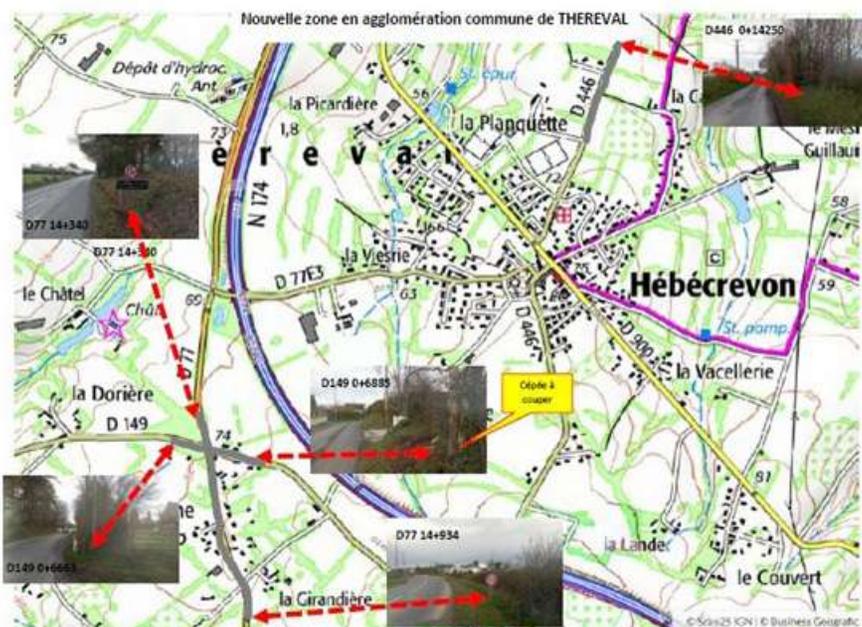
**Une servitude de passage pour tous réseaux (secs et humides) et véhicules s'avère nécessaire.**

## Limites d'agglomération

### Modification de l'arrêté

A la suite d'un travail réalisé sur place avec Messieurs Thierry Dubourg, Adjoint à la voirie, Bertrand Lalande, Responsable des services techniques et Antony Launay, Responsable du centre technique départemental de Marigny, il s'avère que les limites de l'agglomération de la commune doivent être modifiées comme suit sur le secteur d'Hébécrevon :

- RD446 - rue de la Grotte, au niveau du lotissement les Ombelles : déplacement du panneau d'entrée d'agglomération et sécurisation des lieux avec mise en place d'un plateau surélevé avec zone 30km/h.
- RD149 et RD77 - Hameau Le Chêne à Loup : mise en place de panneaux d'agglomération.
- Concernant les limites d'agglomération du secteur de La Chapelle Enjuger, elles restent inchangées à ce jour.



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouvelles limites d'agglomération de la commune de Thèreval, et autorise Monsieur le Maire à modifier l'arrêté permanent fixant les limites de l'agglomération.**

## Lotissements

### Validation des plans d'aménagement

Monsieur le Maire explique que pour respecter la densité de logement à l'hectare, le plan d'aménagement du futur lotissement de La Chapelle Enjurer a été modifié : deux parcelles ont été ajoutées portant le projet à 18 lots au lieu de 16.

Il est précisé que ce nouveau projet ne remet pas en cause l'estimation des travaux. Le prix des parcelles sera fixé après résultat de l'appel d'offres des travaux de viabilisation.



Concernant l'accès au lotissement, il est présenté aux membres du conseil municipal un schéma de principe permettant un accès par le parking de l'école déjà existant avec un sens unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan d'aménagement du projet de lotissement tel que présenté avec 18 lots, ce qui annule le projet validé le 2 mai dernier (D20230502-06),
- Valide le principe de l'accès par le parking de l'école, ce projet devra être retravaillé et validé lors d'une prochaine réunion,
- Charge Monsieur le Maire d'engager une consultation d'entreprises pour les travaux de viabilisation du projet,
- Autorise Mr le Maire à déposer le permis d'aménager,
- Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer tous les actes afférents à ce dossier.

**Monsieur le Maire informe également ses collègues que ce projet pourrait faire l'objet d'un portage par un lotisseur privé si l'occasion se présentait.**

## Accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT

### Calendrier

Septembre 2023 : Début de l'accompagnement

Octobre 2023 : Restitution du diagnostic. Une note de « maturité » de 1.3/4

Novembre 2023 : Intervention de Monsieur Gilles Quinquenel dans le cadre du Congrès des maires à Paris.

Décembre 2023 : Elaboration d'une feuille de route pour diminuer l'impact du numérique sur l'environnement.

### Actions mises en place par la collectivité

En concertation avec l'ANCT, onze fiches-projets ont été établies, visant à une gestion plus durable et responsable du numérique par la collectivité. Les actions retenues sont les suivantes : définir et mettre en place un plan d'actions concrètes, parmi lesquelles la sensibilisation des agents et élus par le biais de formations, une mise en place de bonne pratique concernant la gestion des mails et pièces jointes, etc.

**Sur le plan technique, la commune mènera une optimisation de la gestion automatisée du chauffage des bâtiments et éclairage, ainsi qu'une mise en place de capteurs de qualité d'air dans les deux écoles et garderies. L'année 2024 sera l'année de la mise en œuvre de ces diverses actions.**

Quelques modifications ont également été apportées au projet du macrolot 2 du lotissement les Ombelles :

- Suppression de la voirie interne,
- 10 lots au lieu de 8 avec des accès communs et directs sur les voiries existantes, la rue des Ombelles et la route de la Grotte,
- Aménagement sécurisé est prévu au niveau du carrefour avec la rue de la Huberderie, terre-plein surélevé, zone à 30km/h.

Le projet présenté propose un sens de faitage unique, parallèle à la voie pour quatre de ces lots.

Au vu de l'orientation des parcelles, Sandrine Lechevallier, ainsi que d'autres élus estiment qu'il serait préférable de proposer également un sens de faitage perpendiculaire à la voie pour ces parcelles, pour que les pignons ne se trouvent pas orientés plein Sud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan d'aménagement du macrolot 2 du lotissement les Ombelles avec 10 lots, ce qui annule le projet validé le 2 mai dernier (D20230502-05),
- Souhaite que les 2 sens de faitage soient proposés sur chaque lot et que le plan d'aménagement soit modifié en ce sens,
- Charge Monsieur le Maire d'engager une consultation d'entreprises pour les travaux de viabilisation du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager,
- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les actes afférents à ce dossier.

## Avis sur le projet de PLUi de Saint-Lô Agglo

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les différentes étapes d'élaboration du PLUi qui se compose 6 grandes phases :

- Le diagnostic territorial
- Le projet d'aménagement et de développement durable
- La traduction réglementaire
- L'arrêt du projet
- Les consultations et l'enquête publique
- L'approbation

Différentes réunions ont eu lieu sur le territoire avec le cabinet d'étude, les services de Saint-Lô Agglo, les élus et les services de l'Etat pour aboutir au projet.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est donc composé : du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du règlement.

Monsieur le Maire fait état de la consommation d'espace dans le PLUi et de l'intégration de la Loi Climat et Résilience dans les objectifs du PADD. Il est également fait état de la méthodologie de définition des hameaux, de la réglementation en zone A et N et des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées).



Pour définir l'aménagement de ces secteurs à urbaniser, les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) visent à identifier des intentions et orientations d'aménagement qualitatives portés sur un secteur donné. Ces OAP définissent en particulier les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.

5 OAP sont prévues sur le territoire de la commune.

Après cette présentation, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à consulter les plans de zonage des territoires de La Chapelle Enjurer et Hébécrevon afin de repérer des points particuliers à faire remonter auprès des services de Saint-Lô Agglo.

Après réflexions et débats, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis au projet de PLUi en y intégrant les différents points à revoir. Considérant l'ensemble des ateliers et réunions réalisées avec les élus du territoire, ainsi que le contenu du dossier de PLUi, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au projet de PLUi arrêté, sur le périmètre du territoire de Saint-Lô Agglo, attire l'attention de Saint-Lô Agglo sur des erreurs matérielles ou points particuliers à revoir, et notamment le zonage de certaines parcelles.

### Cas d'étude : le terrain de pétanque de La Chapelle Enjurer – parcelle 123 A 96

Le conseil municipal demande un classement de la totalité de la parcelle A 96 en AUe ou Ue puisque la partie située au nord est un terrain de pétanque avec un local associatif dédié. La volonté des élus est de conserver la totalité de la parcelle en zone à urbaniser à vocation d'équipement.



#### UN EFFORT D'ANTICIPATION

Afin de s'engager vers un effort d'anticipation de la Loi Climat & Résilience, dont les objectifs sont encore en cours de définition selon des pas de temps différents, les élus en concertation avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la mer "DDTm" de la Manche) ont décidé de considérer que l'esprit de cette dernière au moment de l'arrêt du projet de PLUi est :

**2050** : objectif général d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette "ZAN"

**2011-2021** : "pas de temps" de référence

**2021-2031** : objectif pour ce premier pas de temps = -50% de consommation d'espaces observée sur la période de référence (rappel : le PLUi anticipe car l'objectif national sera décliné à l'échelle locale par modifications, à partir de 2026 du SRADDET, puis du SCoT, puis du PLUi)

**2031-2041** : objectif pour ce second pas de temps : les éléments cadres nationaux sont en attente (tant pour la répartition que pour le mode de calcul et le passage de la notion de consommation d'espaces à celle d'artificialisation). La proposition PLUi co-construite avec la DDTm est d'établir deux scénarios. Le premier est de projeter une division par deux de la consommation d'espaces de la période 2021-2031 et de la rapporter au nombre d'années de manière égale sur la durée du PLUi. La seconde est de projeter une réduction 10% par an sur la période 2031-2041.



\* Rappel consommation d'espaces mesurée par le CEREMA cf partie précédente

#### RÉSULTAT : UNE RÉDUCTION AMBITIEUSE

La consommation d'espaces aux dix dernières années à l'arrêt du projet de PLUi (2013-2023) est de 521 ha. Pour rappel, dans son PADD, le PLUi indique que la réduction de la consommation d'espaces doit être, à minima de l'ordre de -20% à -30%. Si le haut de la fourchette minimale est retenu (-30%), la consommation d'espaces envisagée dans le PLUi ne peut donc pas dépasser 365 ha :

OBJECTIF RÉDUCTION PADD	CONSOMMATION 2013-2023	CONSOMMATION PLUi (ZONES AU)
- 20 à 30 %	521 ha (-30% = 365ha)	285 ha

✓ -45%

La consommation d'espaces projetée dans le PLUi correspond à une réduction de -45% par rapport aux 10 dernières années, ce qui est plus volontariste que les objectifs minimum affichés dans le PADD : -20%/-30%. En effet, les élus se sont inscrits dans une démarche volontariste promouvant un urbanisme frugal en termes de consommations foncières. Il s'est agi, tout au long de la traduction réglementaire du PADD, de tendre vers consommation d'espaces la plus limitée possible.

✓ A noter que le PADD précise également que la consommation foncière à vocation habitat ne peut excéder celle définie annuellement par le PLH (15 ha/an). Les zones à urbaniser "AU" à vocation habitat représentent 198ha soit 13 ha par an. Ces objectifs sont donc plus ambitieux que les limites maximales du PADD, du PLH et du SCoT (29ha/an).

Les règlements graphiques ont ensuite été présentés et analysés. Des zones à urbaniser (AU) sont prévues dans les 2 centralités : Hébécrevon et La Chapelle Enjurer permettant des projets de construction pour les 10 prochaines années.

## Cimetières communaux

### Procédure de reprises d'emplacements dits en «terrain commun»

En réunion du 12 décembre 2023, le conseil municipal de Thèrevail a décidé à l'unanimité le lancement d'une procédure de reprise de terrains communs dans les cimetières municipaux, dans le cadre d'une gestion raisonnée des espaces cimetières.

A l'appui d'un long travail de recherches initialement lancé par Monsieur Michel Toutain, ancien conseiller municipal et les agents municipaux, une liste de sépultures anciennes réputées en terrain commun seront concernées.



#### Une gestion des espaces pour l'avenir

La reprise d'emplacements s'avère nécessaire afin de respecter les obligations funéraires légales. Elle permettra à la mairie de libérer des terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi à court terme une extension (ou création) de cimetière avec toutes les incidences financières et environnementales qui en découlent.

Monsieur le Maire a rappelé qu'il existe dans les cimetières communaux de Thèrevail nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille y ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession.

#### La concession, procédure nécessaire pour occuper une parcelle dans le cimetière

Seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille. La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s). Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée.

Or, il est vérifié que dans le passé, de nombreuses sépultures dans les cimetières de La Chapelle Enjurer et d'Hébécrevon sont en réalité des emplacements mis gratuitement à disposition des familles des défunts. En principe, cette période de mise à disposition ne peut excéder cinq années. La gratuité de l'occupation du terrain ne donne en aucun cas à la famille le droit d'en disposer librement ou de réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire. A la différence des concessions funéraires.

**Passé ce délai de cinq ans, la commune est en droit de procéder à la reprise de sépultures établies en terrain commun.**



**Gestion raisonnée des espaces et végétalisation permettront d'éviter toute extension des cimetières à court terme**

#### En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De procéder à une démarche de communication et d'information préalablement à la reprise des terrains par la commune afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant,
- D'attribuer aux familles qui le souhaitent, si la place sur le terrain le permet, une concession au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumées après remise en état de la sépulture si besoin ou, le cas échéant,
- D'autoriser la famille à transférer les restes de leurs défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière,
- De proposer, dans ces circonstances, une concession au prix fixé par le conseil municipal,
- De reprendre certaines sépultures en terrain commun, conformément aux textes en vigueur.

**Le Conseil municipal ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, décide, à l'unanimité de procéder à la régularisation, avant reprise, des sépultures relevant du terrain commun.**



## PORTRAITS D'AGENTS



**Émilie et Nicky sont cantinières pour les groupes scolaires de Thèrèval.**

**Entre élaboration des menus, confection des repas, et service pour les enfants tout au long de l'année, elles ont également imaginé et préparé le menu du Repas des Aînés, le 22 octobre 2023 sur le thème d'un**

**«Dimanche à la campagne».**

### Emilie

«Après 18 années passées au sein de l'hôtel-restaurant «Le Fruitiier», à Villedieu-les-Poêles, en tant qu'Assistante et Technicienne manager en cuisine, je souhaitais découvrir de nouveaux horizons. C'est pourquoi, avec ma famille, nous sommes revenus proche de Saint-Lô.

Après un congé parental, je souhaitais m'épanouir dans un nouveau poste en lien avec la cuisine et les enfants. Aujourd'hui, je suis ravie de mon travail au sein de la cantine d'Hébécrevon, où j'allie mes passions.

nous remplissons différentes missions en plus des repas quotidiens : la préparation du cocktail dinatoire lors de la soirée inter-entreprises en 2022, ainsi que le repas des aînés en 2023 furent certains de nos challenges!

Je vous partage la recette de la Teurgoule que les enfants dégustent à la cantine.»

### Nicky

«En 2002, ma famille et moi avons déménagé en France, ce fut un grand changement pour nous tous, notamment parce que nous avons tous dû apprendre à parler français ! En 2003 nous rachetons le Restaurant du Délice à Gavray et y passons onze années heureuses. En 2014, une opportunité passionnante de travailler au Château de Canisy s'est présentée et j'ai pris le poste de second chef de cuisine. 2018 a apporté un changement dans ma situation personnelle et j'ai créé ma nouvelle entreprise "Nicky's Kitchen Traiteur". Cinq ans plus tard, je me retrouve doublement grand-mère. Je suis très heureuse d'avoir un travail enrichissant à la cantine scolaire de La Chapelle et d'avoir plus de temps pendant les vacances à passer avec ma famille.»



#### LA RECETTE DE NICKY

LES RECETTES DE LA CANTINE

## LES SCONES



QUANTITÉ	PRÉPARATION	REPOS	CUISSON
8 parts	15 min	/	12 min

### INGRÉDIENTS

225 g de farine à gâteau	40 g de sucre en poudre
40g de beurre doux à température ambiante	Pincée de sel
	150 ml de lait entier

### PRÉPARATION

- Frottez le beurre dans la farine jusqu'à ce que le mélange ressemble à de la chapelure, comme lorsque vous faites une pâte sablée. Ajoutez ensuite le sucre et le sel puis mélangez.
- Prenez un couteau de table et utilisez-le pour incorporer le lait petit à petit.
- Farinez ensuite vos mains et pétrissez délicatement le mélange. S'il est sec, ajoutez un peu plus de lait. former une pâte molle.
- Étalez la pâte sur un plan légèrement fariné et étalez-la sur une épaisseur de 2 cm. A l'aide d'un emporte-pièce, découpez les scones (essayez de ne pas tordre le cutter lorsque vous effectuez la coupe!)
- Placez les scones sur une plaque à pâtisserie graissée, badigeonnez le dessus d'un peu de lait.
- Enfouez à 210°C pendant environ 12 minutes jusqu'à ce qu'ils soient légèrement dorés en haut et en bas.
- Refroidissez légèrement, il est préférable de les déguster tièdes avec confiture fraise, du beurre et de la crème fraîche.

BON APPÉTIT !



Les scones se dégustent mieux frais car ils ne se conservent pas longtemps. Ce n'est jamais un problème chez nous 😊



#### LA RECETTE D'ÉMILIE

## LA TEURGOULE

LES RECETTES DE LA CANTINE



PRÉPARATION	REPOS	CUISSON
1 min	/	2h30

### INGRÉDIENTS

1 L de lait	127 g de sucre en poudre
165 g de riz rond	90 g de crème liquide
	Cannelle

### PRÉPARATION

- Mettre riz, sucre, lait, et crème dans un plat qui va au four
- Mélanger et saupoudrer de cannelle
- Cuire 2h30 au four à 150°C

BON APPÉTIT !

# NOS ÉCOLES

## La Chapelle Enjuger

Un coin Sciences a été installé en Maternelle. Les élèves ont pu participer à des expériences avec des graines, et à l'élevage de phasmes



## Hébécrevon

Vendredi 15 septembre, la classe des CM1-CM2 de Mme SUNGER s'est rendue sur Saint-Lô pour participer à l'animation « Ma ville, hier, aujourd'hui, demain... ». Ceci était dans le cadre de la journée « Enfants du Patrimoine », proposée par le CAUE à Saint-Lô.

Le principe était de redécouvrir les trésors de la ville saint-loise à travers les vestiges du passé, les traces de la reconstruction et les réflexions faites amenant aux travaux actuels du centre ville.

Les enfants ont pu aisément se représenter les différentes étapes de l'histoire de la ville grâce aux regards et aux savoirs experts des animateurs. Ils ont également pu se mettre à la place d'un architecte en dessinant une construction pour relier la tour de la poudrière au bâtiment du CAUE : beaucoup de ponts végétalisés ont été proposés.



## Hébécrevon

Le 1er décembre, les élèves du CP au CM2 ont eu le plaisir d'assister au spectacle «Un océan d'amour» à la salle du Triangle dans le cadre du festival Villes en scène.



La compagnie Salamandre a pensé ce spectacle à partir de la BD éponyme. Ce spectacle a plongé les élèves dans une aventure mêlant amour, déception, espoir, inquiétude, solitude et traitant de la pollution et du consumérisme.

Les élèves ont beaucoup apprécié ce spectacle sans paroles dans lequel l'histoire de la BD prend vie notamment avec de l'origami, du théâtre d'ombre, du bruitage avec la voix, des musiques, des expressions faciales et corporelles.



## La Chapelle Enjuger



Les projets culturels s'enchaînent... «Un Océan d'Amour» au Triangle, et découverte de l'artiste Catherine Boutten.

**La cantine de La Chapelle Enjuger regorge de projets et de thèmes tout au long de l'année. Merci Nicky !**



# NOS ÉCOLES

## Hébécrevon

“ A partir du 21 Novembre, pendant 5 séances d'une heure tous les mardis matins, notre classe de CE2 CM1 ainsi que les CM1 CM2 avons eu le plaisir de découvrir et de pratiquer le rugby grâce à la venue d'un entraîneur du rugby club de Saint-Lô, Loïc.



Au fil des séances nous avons découvert les valeurs de ce sport ainsi que les règles et les actions menées par les joueurs. Nous avons commencé par apprendre à manipuler le ballon seul puis à travers des échanges entre joueurs. Nous avons ensuite appris à mener des affrontements et des matchs.

Cette expérience nous a permise de découvrir un sport que nous n'avions pour la plupart d'entre nous pas eu l'occasion de pratiquer avant mais aussi de travailler le respect de règles, de soi et des autres tout comme l'entraide. Lors de ces séances nous avons passé de bons moments collectifs. ”

Les élèves de la classe de CE2 CM1

## Hébécrevon

Le jeudi 23 novembre 2023, les classes de CP-CE1 et CE2-CM1 se sont rendues au cinéma de Saint Lô pour assister à la projection des 2 films de Wallace et Gromit, (Le mauvais pantalon et La grande excursion), précédés par le court métrage Selfie. Un travail en classe sur ces films a permis d'étudier les récits, les personnages et les techniques du stop motion en décor miniature avec des personnages en pâte à modeler... Les CM1-CM2, quant à eux, ont assisté à la projection du film Katia et le Crocodile.

Dans le cadre du Projet École et Cinéma, les élèves assisteront à 2 autres séances de cinéma au cours de l'année scolaire.



## La Chapelle Enjuger

Merci à la mairie de nous avoir offert un sapin en maternelle. Les élèves ont pris grand plaisir à le décorer.



## Hébécrevon



L'USEP est une association sportive qui permet aux enfants du CE2 au CM2 de découvrir différentes activités sportives durant l'année. Ces rencontres ont lieu les mercredis après-

midis (calendrier transmis aux familles, environ 10/12 rencontres).

19 élèves sont inscrits cette année : 6 CE2, 7 CM1, 6 CM2.

Le bureau est constitué de :

Mme Sunger (présidente), Mme Vaugeois (secrétaire), Mme Cauvin (trésorière)

1 membre supplémentaire : Mme Pélerbe

Depuis la rentrée, les usépiens ont participé à trois rencontres : «football et balle au capitaine» le 20 septembre, «hockey et crosse québécoise» le 15 novembre et «sensibilisation aux handicaps» le 13 décembre.

**Ce sont des rencontres très enrichissantes, les enfants découvrent de nouveaux sports et partagent ces beaux moments avec d'autres écoles du secteur de Saint-Lô.**



# LES NOUVELLES DE L'AGGLO



## L'accueil de Saint-Lô Agglo est désormais à la Tour Agglo !

Depuis l'automne, la plupart des services de l'Agglo ont emménagé à la Tour Agglo en centre-ville de Saint-Lô. Pour toutes vos démarches, l'accueil, situé au 70 rue du Neufbourg, vous renseigne et vous informe. L'ancien Hôtel de l'Agglo, situé 101 rue Alexis de Tocqueville a été mis en vente. Désormais, rendez-vous à la Tour Agglo !

## Collecte et valorisation des déchets La facture pour 2023 sera envoyée en janvier/février

Tous les foyers du territoire usagers du service de collecte et valorisation des déchets vont recevoir leur redevance d'enlèvement des ordures ménagères (facture) à payer pour l'année 2023 en janvier et février 2024.

À noter :

- Les foyers ayant opté pour la mensualisation l'année dernière dernière recevront en janvier la dernière mensualité et la part variable (s'il y en a une)
- Les professionnels ne sont pas concernés puisqu'ils règlent leur redevance une fois par trimestre au réel
- Les locataires de Manche habitat règlent directement à Manche Habitat

À savoir : Facilitez le paiement de votre redevance, optez pour la mensualisation !

 **Cette option gratuite, permet de payer votre redevance en 10 fois, sans frais supplémentaires**

## Restauration du bocage

Avec le soutien de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Union européenne, Saint-Lô Agglo développe un programme de restauration du bocage afin, notamment, de préserver la ressource en eau et de conforter cet élément fort de l'identité paysagère du territoire.

Dans ce cadre, la plantation et la restauration de haies, principalement sur talus, sont entièrement prises en charge pour les exploitants agricoles, les particuliers et les collectivités volontaires.

**6,4 km ont été plantés l'hiver 2022-2023 et 17,7 km de haies vont être créées ou restaurées cet hiver.**

Vous souhaitez vous aussi planter ou restaurer une ou plusieurs haies bocagères sur votre terrain ? Contactez dès maintenant les techniciens bocage de Saint-Lô Agglo au 02.14.16.30.70.

## Enquête publique PLUi : du 8 janvier au 4 mars 2024

En juin 2018, Saint-Lô Agglo avec ses 61 communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui se substituera aux documents communaux une fois approuvé. Il permettra à l'échelle du territoire de l'Agglo de définir pour chaque parcelle les possibilités et conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Des concertations avec les différents acteurs ont eu lieu tout au long de l'élaboration du PLUi.

**Du 8 janvier au 4 mars 2024, toutes les personnes intéressées par le PLUi de Saint-Lô Agglo sont invitées à venir consulter les documents et échanger avec la commission d'enquête lors des 36 permanences ou aux horaires d'ouverture des mairies, lieux de permanences.**

L'enquête publique unique permet à toute personne intéressée par le PLUi de venir :

- Consulter les pièces qui constituent le PLUi,
- Échanger avec la commission d'enquête,
- Apporter des observations sur le contenu des documents.

### Les documents consultables

#### Le dossier de PLUi comprenant :

- Les différents diagnostics de territoire et le rapport qui justifient les choix effectués
- Le projet politique (PADD) débattu et voté par les élus
- Les pièces réglementaires qui organisent les règles de constructibilité du territoire : le règlement graphique par commune (appelé aussi plan de zonage), le règlement écrit (où vous trouverez les règles architecturales et, d'implantation par type de zone), les annexes avec les servitudes

#### Les Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et d'assainissement :

- Le rapport
- Les plans de zonages

#### Le dossier de périmètres modifiés des abords des monuments historiques :

- Le rapport explicatif,
- Le plan de chacune des 7 communes impactées.

#### Le dossier d'abrogation des cartes communales

Toutes les personnes intéressées par le PLUi peuvent se rendre dans n'importe quel lieu de permanence. Les dossiers seront consultables à compter du 8 janvier dans les mairies qui accueillent une permanence à leurs heures d'ouverture habituelles – dont à la mairie de Thèreval. liste des mairies sur [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)



**Rendez-vous sur**

**<https://www.registre-dematerialise.fr/5021>**

**(ouvert à partir du 8 janvier)**

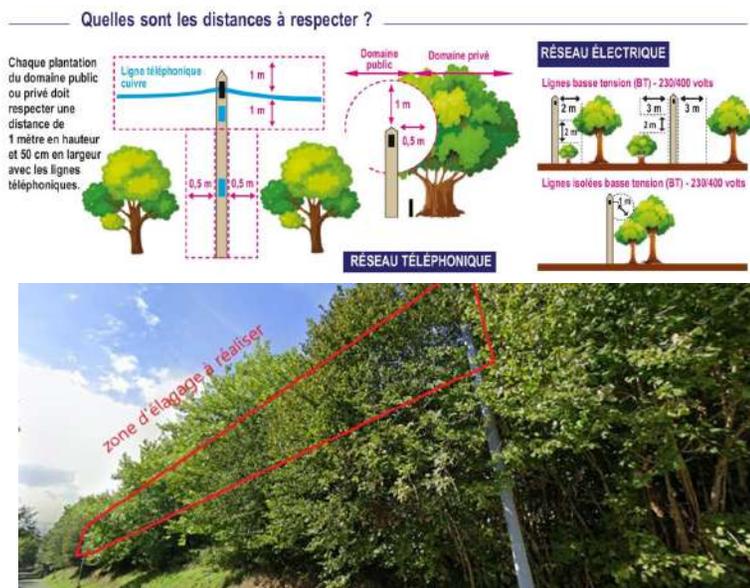
## La fibre optique arrive sur la commune de La Chapelle Enjuger

L'élagage des plantations est indispensable au déploiement de la fibre optique !

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures.

Il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

**Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage de votre part.**



## Pass déchèterie : poursuite de l'expérimentation à 18 passages en 2024

En 2023 le Point Fort Environnement a mis en place un Pass déchèterie pour accéder à son réseau de déchèteries. Afin de finaliser le dispositif, l'expérimentation va se poursuivre en 2024.

### 40 000 pass délivrés

En 2023, 40 000 Pass Déchèterie ont été délivrés, dont 73% sous forme dématérialisée. Ce Pass crédite chaque foyer de 18 passages par année civile et est utilisable dans les 11 déchèteries du Point Fort Environnement\*. Afin que chaque usager puisse faire les démarches nécessaires à son obtention, le Pass n'a été rendu obligatoire qu'à partir du 2<sup>nd</sup> trimestre 2023.



### Un bilan encourageant

Le bilan de cette première année d'utilisation du Pass déchèterie, bien que partiel, est encourageant :

- Le Pass déchèterie limite l'usage des déchèteries aux seuls habitants du territoire,
- Concernant les particuliers, la fréquentation est en baisse sur l'ensemble des déchèteries, permettant de fluidifier la circulation, de réduire les files d'attente et de favoriser la sécurité sur site ; à noter toutefois de plus gros apports
- par passage,
- Le Pass déchèterie permet de mieux identifier les apports des professionnels,
- Certains tonnages sont en baisse, réduisant l'impact financier et environnemental des déchets à transporter et à traiter.

### Poursuite de l'expérimentation en 2024

Réunis en comité syndical le 8 décembre dernier, les élus du Point Fort Environnement ont décidé de prolonger l'expérimentation dans les mêmes conditions qu'en 2023, en conservant un objectif de 18 passages maximum par an et par foyer. A ce stade de l'expérimentation, il n'est prévu ni de facturer les passages supplémentaires, ni d'interdire l'accès aux déchèteries.

Cette année supplémentaire d'expérimentation vise à :

- Consolider les données sur une année entière de présentation du Pass déchèterie,
- Étudier la possibilité de prendre en compte les volumes apportés par les particuliers (en fonction du type de
- véhicule par exemple),
- Mieux sensibiliser les usagers à la prévention, aux alternatives existantes pour le traitement des déchets verts
- notamment,
- Poursuivre la réflexion et la concertation sur la facturation des passages au-delà du nombre autorisé, en lien avec les EPCI.

\* Saint-Lô, Carentan-les-Marais, Villedieu-les-Poêles, Condé-sur-Vire, Le Désert, Marigny-le-Lozon, Percy-en-Normandie, Pont-Hébert, Saint-Clair-sur-Elle, Saint-Martin-de-Bonfossé et Tessy-Bocage.





La médiathèque est ouverte :

Le lundi de 15h à 19h

Le mercredi de 9h30 à 12h30

Le jeudi de 15h à 19h

Le samedi de 10h30 à 12h30

Vous pouvez emprunter jusqu'à 4 documents pour une durée d'un mois.

[mediatheque@thereval.fr](mailto:mediatheque@thereval.fr)

09 67 15 30 74

## Résolution n°1 pour 2024 : aller à la médiathèque !

Dans vos résolutions pour 2024, avez-vous pensé à la lecture ?

Continuer à lire régulièrement, vous remettre à lire de temps en temps, ou tenter de vous lancer dans la lecture... Vous pensez manquer de temps, et il est vrai que la vie quotidienne est souvent déjà très occupée. Mais quel plaisir de se poser, ne serait-ce que quelques minutes, avec un bon livre entre les mains ! Tentez l'expérience, la médiathèque est idéale pour cela : c'est gratuit et cela permet d'essayer de lire des livres que vous n'auriez pas achetés, de peur de ne pas aimer. Il y en a pour tous les goûts :

- Pour les grands lecteurs : tous types de romans,
- Pour ceux qui aiment les images : des BD (et pas seulement pour les enfants),
- Pour les curieux : des documentaires sur tous les thèmes,
- Pour les adeptes du feuilletage : des magazines

Vous pouvez aussi venir nous voir sans emprunter de documents, juste pour le plaisir de passer du temps à la médiathèque, pour lire le journal Ouest-France ou pour jouer, puisque quelques jeux sont à votre disposition.

## LA nouveauté de la médiathèque : la boîte de retours pour vous rendre service... et éviter les retards!

La médiathèque est désormais équipée d'une boîte de retours. Vous pouvez donc rendre vos livres 24h/24 et 7 jours/7.

Cette boîte n'est utilisable que lorsque la médiathèque est fermée, si vous n'avez pas la possibilité de passer aux heures d'ouverture. Ce service supplémentaire vous permet de rendre vos livres dans les délais, en toute sérénité, dans les périodes où vous êtes débordés. L'utilisation de cette boîte est très simple : soulever la trappe, poser les livres à l'intérieur et refermer la trappe. Les livres glissent alors vers un bac muni d'un coussin, sans risque d'être abîmés.



## Un conseiller numérique à votre service

Depuis le mois d'octobre et au moins jusqu'en juin, un conseiller numérique tient une permanence une fois par mois à la médiathèque de Thèreval. Il peut vous aider à prendre en main vos ordinateurs, tablettes, téléphones, à naviguer sur Internet, à gérer vos mails, à installer des applications, à transférer vos photos, à accéder aux services en ligne de Transat. Il peut aussi vous donner des conseils pour un achat, ou répondre à des questions plus pointues sur les enjeux du numérique, l'intelligence artificielle... Il n'effectue pas les démarches administratives mais vous oriente vers les personnes qui pourront vous y aider. Ce service est gratuit et n'est pas réservé aux personnes inscrites à la médiathèque. Toute personne qui rencontre une difficulté ou souhaite poser une question sera accueillie par le conseiller numérique. Il ne faut donc surtout pas hésiter à franchir la porte de la médiathèque.

La prochaine permanence aura lieu :

- Le jeudi 14 mars 2024 de 15h à 18h

Vous pouvez passer à tout moment pendant ces créneaux. Si vous préférez, il est aussi possible de prendre rendez-vous en appelant la médiathèque.

**Besoin d'aide pour vos démarches numériques du quotidien ?**

Votre **CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES** est là pour vous aider gratuitement !

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Logos: République Française, Conseiller Numérique France Services, Banque Relance, La Manche Le Département.

## Ça s'est passé à la médiathèque !

Le mercredi 25 octobre, Elise Fontaine a proposé une séance de bibliorelaxation à 6 enfants accompagnés de leur maman : entre lectures sur le thème de l'automne et massages avec des balles ou des pinceaux, petits et grands ont pu se détendre pendant une heure.

Elise est bibliothérapeute, relaxologue et animatrice au soutien à la parentalité. Elle propose des séances de bibliorelaxation mais aussi du yoga ludique, des lectures animées ou des massages bébé.

Le mercredi 6 décembre, un atelier créatif sur le thème de Noël a eu lieu à la médiathèque : Lydie et Pierrette, bénévoles, ont accueilli 8 enfants et les ont guidés dans la fabrication de petits objets pour Noël. A l'aide de gabarits en forme de sapins ou d'étoiles, ils ont créé de petites cartes dans du carton d'une couleur de leur choix et les ont ensuite décorées avec des gommettes ou des dessins faits au feutre ou au crayon de couleur. Ils ont aussi pu fabriquer des décorations à accrocher dans le sapin ou dans la maison. Enfin, ils ont confectionné des ballotins en forme de sapin pour mettre des chocolats ou de petites surprises : il leur a fallu découper la forme, la plier correctement, puis décorer le ballotin de manière personnalisée.



## LA SAISON CULTURELLE AU TRIANGLE SE POURSUIT

### ERRATUM : La fête de la musique ne sera pas organisée par le Motoclub «Les Calmos»

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans la plaquette de la saison culturelle 2023-2024, la fête de la musique ne sera pas organisée par le Motoclub «Les Calmos».

L'association, qui s'était porté volontaire pour maintenir la fête de la musique en juin 2023, n'a pas souhaité renouveler cette organisation en 2024.



La fête de la musique avait rassemblé de nombreuses personnes le 16 juin dernier

### Les prochains spectacles au Triangle



Cerebro  
Samedi 24 février 2024, 20h30  
Théâtre, Magie  
1h15, à partir de 12 ans



Nini Poulain  
Samedi 13 avril 2024, 20h30  
Chanson française  
1h30, tout public



**Plein tarif 9€, tarif réduit 4€ (enfant de 4 à 16 ans / étudiant / demandeur d'emploi / bénéficiaire du RSA)**  
**Réservation : 02.14.29.00.17 ou 09.67.15.30.74**



**Plein tarif 10€, tarif réduit 5€ (enfant de 4 à 16 ans)**  
**Réservation : 02.133.05.05.59 / mairie@thereval.fr ou 09.67.15.30.74**

# ASSOCIATIONS



## Comité de fleurissement remise des prix du concours des jardins et maisons fleuries - 2023

### Balcons, fenêtres et terrasses

- 1<sup>er</sup> : Gisèle Meslin
- 2<sup>ème</sup> : Andrée et Dominique Hébert
- 3<sup>ème</sup> : Michel Desvallées
- 4<sup>ème</sup> : Espace Léo Kanner

### Jardins de moins de 500m<sup>2</sup>

- 1<sup>er</sup> : Gisèle Lemasson
- 2<sup>ème</sup> : Jean Chapdelaine
- 3<sup>ème</sup> : Paulette Simon
- 4<sup>ème</sup> : Catherine Germain
- 4<sup>ème</sup> : Christine Lavalley

### Jardins de 500m<sup>2</sup> à 1000m<sup>2</sup>

- 1<sup>er</sup> : Francine Jouin
- 2<sup>ème</sup> : Antoinette Courtois
- 3<sup>ème</sup> : Fernand Fleury

### Jardins de plus de 1000m<sup>2</sup>

- 1<sup>er</sup> : Régine Hébert
- 2<sup>ème</sup> : Louis Housset
- 3<sup>ème</sup> : Alain Mangon
- 4<sup>ème</sup> : Marie-Claude Joret
- 5<sup>ème</sup> : Alain Jacqueline
- 6<sup>ème</sup> : Jean-Marc Vilquin
- 7<sup>ème</sup> : Danièle et Michel Girard
- 8<sup>ème</sup> : Béatrice Louis

### Fermes

- 1<sup>er</sup> : Liliane Boullot

### Commerces

- 1<sup>er</sup> : Christelle Turpin
- 2<sup>ème</sup> : Delphine Pacary
- 3<sup>ème</sup> : Isabelle Blier

### Jardins

- 1<sup>er</sup> : Alain Jacqueline
- 2<sup>ème</sup> : Jean-Marc Vilquin
- 3<sup>ème</sup> : Danièle et Michel Girard
- 4<sup>ème</sup> : Régine Hébert
- 5<sup>ème</sup> : Christine Lavalley
- 6<sup>ème</sup> : Fernand Fleury
- 7<sup>ème</sup> : Pierre Pain
- 8<sup>ème</sup> : Odile Journaud

## Club Soleil d'Automne

Le dimanche 10 Décembre, nous étions 95 à partager le traditionnel repas de Noël préparé par les bénévoles et les membres du bureau.

La joie de nous retrouver se lisait sur les visages.

Après la dégustation de ce repas, l'après-midi s'est poursuivie par des chants de Noël et d'autrefois et quelques pas de danse, ceci pour le plaisir de tous... Belles fêtes de fin d'année et portez vous bien.



© Club Soleil d'Automne

## La Dynamique Chapelaise

Dans une époque où le bien-être devient une priorité, l'Association La Dynamique Chapelaise offre une expérience de maintien en forme et de vitalité. Notre association s'engage à dynamiser les cours et propose un programme accessible et complet (renforcement musculaire, cardio, ...).

Que vous soyez un débutant enthousiaste ou un adepte confirmé, nos cours sont conçus pour répondre à tous les niveaux grâce à l'adaptation de la coach certifiée. Les séances s'adaptent à tous et à toutes difficultés.

Rejoindre notre association, c'est aussi intégrer une communauté dynamique et positive. Nous croyons en l'importance de s'amuser tout en faisant de l'exercice. Nos entraînements ludiques et notre ambiance conviviale font de chaque séance une expérience agréable et motivante.

Rejoignez-nous dès aujourd'hui pour une 1h de bonne humeur par semaine ! Les cours se déroulent le mardi matin de 10h45 à 11h45 ainsi que le jeudi de 20h à 21h à la Chapelle-Enjuger.

**N'attendez plus, rejoignez-nous à la Dynamique Chapelaise !**

## Les Thèr'valheureux...

...ont donné leur spectacle qui a ravi plus de 950 spectateurs !

Alors, merci à vous cher public pour votre fidélité. Et merci aussi à tous ceux et celles qui ont permis la réalisation de cet événement !

**Rendez-vous en janvier 2025 pour de nouvelles aventures !!**



© Les Thèr'valheureux

## ESH section course à pied

Grâce au partenariat d'entreprises locales, de nouveaux maillots ont été confectionnés pour les coureurs de la section « course à pied » de l'entente sportive.

Une remise officielle de maillots a eu lieu le vendredi 13 septembre à la mairie de Thèreval en présence de Monsieur le Maire. A cette occasion, des photos de groupes ont été prises et les 26 adhérents de la section ont été invités à rencontrer les sponsors au cours d'un apéritif dinatoire.

**Un sympathique moment d'échange.**



© ESH section course à pied

La semaine suivante, plusieurs coureurs se sont retrouvés pour un footing caritatif dans l'enceinte de l'hôpital mémorial de Saint-Lô au bénéfice de la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Il fallait être courageux pour affronter les mauvaises conditions météorologiques. Malgré tout, le défi des 1000kms a été atteint par les organisateurs.

La fin de saison a permis d'étrenner les maillots dans différentes courses :

- Cyrille à Paris-Versailles parmi 25000 participants
- Delphine, Thérèse et Stéphane au trail de Carantilly
- Jean-Luc à la Levalloisienne (Paris)
- Virginie, Guillaume, Philippe et Jean-Luc au trail des Roches de Ham
- Thérèse et Christine au trail des Moitiers d'Allonnes
- Thérèse et Pierre aux foulées du Roc à Louvigné-du-Désert



## L'INFO EN +

Vous organisez des manifestations sportives sur la voie publique dans le département de la Manche. En application du Code du sport, vous devez respecter certaines obligations en fonction du lieu d'organisation, du nombre de participants et de la discipline concernée.

La déclaration de votre événement ou la demande d'une autorisation en fait partie.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les modalités de dépôt d'un dossier changent. Les dossiers de déclaration ou autorisation pour des manifestations sportives sur la voie publique se déroulant dans la Manche sont obligatoirement et exclusivement à déposer en ligne, sur l'application :

[www.manifestationsportive.fr](http://www.manifestationsportive.fr)

## L'association Les Chats d'Hébéc' vous souhaite une belle année 2024

Notre association Les Chats d'Hébéc' a pour objectif de lutter contre la maltraitance animale en limitant la prolifération des chats errants grâce à une campagne de stérilisation et d'identification, en partenariat avec la mairie de Thèreval et la fondation 30 millions d'amis.

Une année 2023 particulièrement chargée : de nombreux sauvetages ont été réalisés et ce jusqu'en décembre en raison de la douceur de l'automne, et des abandons de chats et chatons beaucoup plus nombreux. Nous rappelons sans cesse la nécessité pour les propriétaires, de stériliser leurs chats (y compris les mâles) : potentiellement, un couple de chats peut donner naissance à 20 000 chatons en seulement 4 ans. D'ailleurs, en 2023, nous avons convaincu plusieurs mairies, dont celles de Pont-Hébert, Agneaux, Tessay-Bocage, et Saint-Gilles, qui se sont engagées dans ce même combat.

Par ailleurs, l'identification des animaux de compagnie est obligatoire, et nous rappelons son utilité pour les retrouver en cas de disparition. Connaissez-vous l'heureuse histoire de Kitty ? Une minette irlandaise retrouvée en décembre sur notre commune, qui a pu rejoindre le 24 décembre sa famille à Dublin grâce à sa puce électronique.

**Si vous vous sentez concernés par la cause animale, alors rejoignez-nous en 2024, car les besoins sont immenses (familles d'accueil, sauvetages, dons en espèces ou de nourriture) !**



**Association Les Chats d'Hébéc'**  
facebook : leschatsdhebec

La commune a mis en place un groupe de travail chargé de réfléchir à un projet d'animation à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire des Débarquements et de la Victoire.

Ce groupe de travail est composé de Régine Hervieu, Jean-Pierre Bedouin, François Folliot, Gilles Quinquenel et René Gautier, spécialiste de l'Opération Cobra.

Diverses animations sont envisagées, avec hommage aux victimes civiles de nos deux communes de La Chapelle Enjurer et d'Hébécrevon, aux militaires alliés, aux résistants...

Des contacts seront également pris avec les villes venues en aide à nos communes, à savoir Château-sur-Loir, Lourmarin, Cadenet et Bir Djedid (Maroc). Une conférence est également envisagée par Pascal Vannier, journaliste à France 3.

A ces animations sont proposées 80 jours de souvenirs, 80 photos, et 80 témoignages.

Un comité «Mémoire(s)» a été mis en place pour poursuivre ces réflexions.

## Les Copains d'Antan

En 2023, l'association "Les Copains d'antan" a organisé une multitude d'événements variés à La Chapelle Enjurer, dont le vide-greniers, la journée d'exposition de véhicules anciens, le marché de Noël, le concert de Noël, ainsi que des animations au café des Copains, totalisant près de 25 activités.

Dans une démarche constante de diversification de ses animations, l'association a pris l'initiative de participer à la célébration du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement et de la libération de l'Europe.

Ainsi, le 7 juin 2024 à 20h30, au local Raymond Feuillet, une conférence sur l'histoire de La Chapelle Enjurer pendant la Seconde Guerre mondiale sera présentée par Ludovic Genest, enseignant d'histoire-géographie depuis 10 ans au lycée Jean Rostand de Caen. Profondément marqué par les séquelles de l'opération Cobra, le village a perdu d'importantes archives, mais sa mémoire demeure. Ludovic Genest partagera l'histoire de son village le 7 juin 2024, évoquant les heures sombres de l'opération Cobra qui l'ont profondément marqué. Il est à noter que cette conférence sera gratuite ; elle a reçu le label du département de la Manche.



Voici les dates à retenir pour les événements en 2024 :

### Janvier

17 janvier : Assemblée Générale de l'association

### Février

2 février : Café des copains  
16 février : Café des copains

### Mars

1<sup>er</sup> mars : Café des copains  
29 mars : Café des copains

### Avril

12 avril : Café des copains  
26 avril : Café des copains

### Mai

10 mai : Café des copains  
24 mai : Café des copains

### Juin

2 juin : Vide-grenier des copains



## 7 juin : Conférence : La Chapelle Enjurer pendant la guerre 39/45

29 juin : Moules-frites et concert des copains

### Juillet

5 juillet : Café des Copains

### Septembre

1<sup>er</sup> septembre : Exposition de véhicules d'antan  
13 septembre : Café des copains  
27 septembre : Café des copains

### Octobre

11 octobre : Café des copains  
25 octobre : Café des copains

### Novembre

8 novembre : Café des copains  
22 novembre : Café des copains

### Décembre

6 décembre : Café des copains  
14 décembre : Concert de Noël des copains  
15 décembre : Marché de Noël des copains



**Ludovic Genest présentera une conférence sur l'histoire de La Chapelle Enjurer pendant la Seconde Guerre Mondiale le 7 juin 2024**

## Comité d'animation de l'école de La Chapelle Enjuger

Suite à son assemblée générale, le Comité d'animation de La Chapelle Enjuger a de nouveaux membres à son actif mais nous sommes tout de même moins nombreux que les autres années. Monsieur Guillaume Dubourg a donné sa démission de trésorier et Madame Charlène Sophie a été élue à sa place. Madame Alice Lesaulnier conserve sa place de secrétaire et Madame Séverine Lepingard continue cette année la présidence.

Les enfants ont chanté au sein de l'église et ensuite le marché de Noël a eu lieu dans la salle des fêtes. Le comité en profite pour remercier les maîtresses et les parents présents lors de cette manifestation.



Cette année le père Noël est venu dans les classes pour distribuer individuellement des cadeaux aux enfants de la part du Comité d'animation (chocolats et livre). La vente de chocolats et sapins durant le mois de décembre ont pu rapporter des bénéfices pour les enfants.

Différentes actions sont prévues toute au long de l'année : boom costumée le vendredi 9 février 2024, ventes de biscuits, objets personnalisés et l'apéro concert de l'école le vendredi 28 juin 2024 avec la chanteuse FLO.



En plus de notre participation à toutes les sorties scolaires, achats de livres/jouets etc... il a été décidé de continuer d'octroyer la somme de 200€ à chaque maîtresse ainsi qu'à la garderie à dépenser selon leurs besoins.

**N'hésitez pas à nous rejoindre en qualité de bénévoles ou à venir faire un tour à nos différentes manifestations et à nous suivre sur**

**@ la page facebook « Comité d'Animation Ecole de La Chapelle Enjuger ».**

Mme Lepingard, La Présidente



© Comité d'animation de l'école de La Chapelle Enjuger

## Bouillonnant Valthère

L'équipe du Bouillonnant Valthère est heureuse de vous souhaiter une très belle année 2024. Après une année riche de beaux projets et de belles cuissons, nous repartons revigorés après les fêtes avec de nouveaux objectifs pour 2024.

Nous continuons bien sûr à nous retrouver autour de la cuisson de vos pains et mets divers le 3ème dimanche de chaque mois à 11h dans le four à bois du Bouillonnant Valthère sur le stade Joëlle Villain. C'est bien sur l'occasion de donner une nouvelle saveur à vos pains et plats, mais aussi d'échanger, discuter, papoter entre nous tous.

**La dernière cuisson de l'année nous a permis de nous retrouver pour fêter ensemble Noël !!! Nous avons réalisé des kouglofs et des pains d'épices lors d'ateliers puis nous avons passé un très bon moment à déguster des pizzas et du vin chaud !!!**



Pour rappel, la cuisson est ouverte à tous et nous nous retrouverons :

- Le 18 février
- Le 17 mars

Cette dernière date du 17 mars sera l'opportunité d'accueillir à nouveau, dans le cadre de « Chantiers Communs – mois de l'architecture 2024 » organisé par l'association Territoire Pionniers - Maison de l'Architecture de Normandie, un chantier participatif permettant de poursuivre l'aménagement du site débuté lors de l'événement « Pleins Feux » que nous avons initié il y a deux ans.

Nous espérons pouvoir cet été encore organiser cette manifestation permettant d'accueillir des étudiants, des jeunes d'ici et d'ailleurs et vous chers habitants de Thèreval sur ce terrain en constante évolution pour bâtir ensemble un lieu de rencontres, de concerts, de convivialité et d'échange.

Merci encore pour votre fidélité, n'hésitez à nous rejoindre, on recherche des bénévoles et continuez à nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que sur l'application Citykomi. Vous pourrez ainsi connaître la date de notre très prochaine assemblée générale et suivre l'actualité des projets que nous vous concoctons pour l'année !!!

**@ Contact au 06 37 79 07 98 ou par mail [bouillonnantvalthere@gmail.com](mailto:bouillonnantvalthere@gmail.com)**



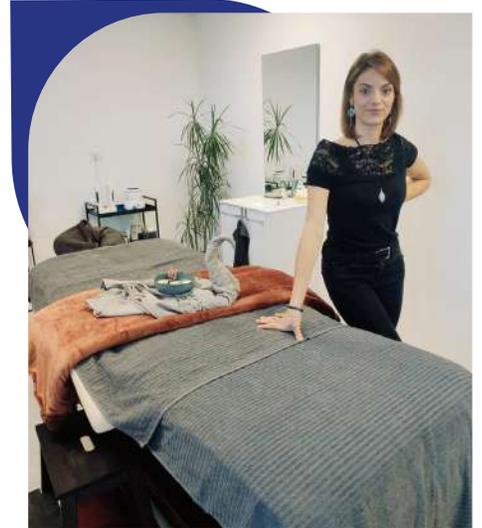
© Bouillonnant Valthère

# LE COIN DES PROS

## Bienvenue "O mains de Stella"

Je me présente, Estelle, 29 ans, originaire de Montreuil-sur-Lozon et diplômée d'un Cap puis d'un Brevet professionnel d'Esthétique en 2014. Voilà maintenant un an que j'ai le plaisir de vous accueillir dans mon espace dédié au massage bien-être en tant que Praticienne bien-être au "Tilia".

Forte de mon expérience dans le monde de la beauté et du bien-être depuis plus de 10 ans, je vous propose aujourd'hui des massages 100% personnalisables qui s'adaptent à vous et à vos besoins. Impliquée et bienveillante, je me donne pour mission d'apaiser vos maux et vos tensions, de vous accompagner et de vous aider à retrouver la sérénité. Je suis là pour prendre soin de vous ! Au plaisir de vous rencontrer !



© Estelle Liger



**O mains de Stella**

**Le Tilia, 3 place des Tilleuls 50180 Thèrevail**

**06.95.23.51.50 / [omainsdestella@laposte.net](mailto:omainsdestella@laposte.net)**



© Sébastien Didier

**Merci à Sébastien Didier, Photographe, Vidéaste, Télépilote de drone à Thèrevail pour avoir immortalisé la cérémonie des vœux du Maire, le 19 janvier 2024**

A promotional graphic for the Citykomi mobile app. It features a hand holding a smartphone displaying the app's interface with news about schools and theater. The background is orange and blue with decorative elements like a QR code and a 'Flasher ce code' instruction. Text in French promotes the app as free and anonymous.

**THÈREVAL**  
**EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !**  
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

Flasher ce code

GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !